dodis.ch/30988

Copie pour M. Probet

0.841.USA.Cuba.52/45.2/513 - CR/dh

p. B. 24. Au. 2 5/9. Vi.

Berne, le 2 septembre 1966

NOTICE

Intérêts américains à Cuba

Un entretien entre M. le Ministre Thalmann, M. R. Probst, M. l'Ambassadeur E. Stadelhofer, et le soussigné a eu lieu le 31 août de 9.30 h. à 11.30 h. L'essentiel a porté en substance sur :

1. Le rapatriement des citoyens américains

La solution du bateau suisse n'est en fait pas écartée complètement; elle peut être reprise. Toutefois, l'ambiance actuelle à Cuba a besoin d'une détente pour que des solutions de ce genre (bateau, charterflight, etc.) puissent être acceptées par les Cubains. Le désir cubain d'obtenir que des maisons suisses de l'industrie pharmaceutique (Ciba, Sandoz, Geigy, Wander, et peut-être Hoffmann La Roche) envoient des stocks de produits pharmaceutiques en consignation à La Havane nécessite une étude, d'une part avec la Division du Commerce, et d'autre part avec les maisons précitées. Si ce plan peut être mis sur pied, on pourrait relancer une idée pour l'évacuation des Américains. Il faudrait toutefois veiller à ce qu'un "junctim" n'ait pas le caractère d'un chantage. De plus, on ne peut pas dire déjà maintenant que les "test-cases" via Mexico n'ont donné aucun résultat. On ne pourra se faire une idée à ce sujet que dans les prochaines semaines. Il convient donc de sérier les questions et de ne pas mélanger les diverses solutions

envisagées pour le rapatriement. En conséquence, il est convenu :

- a) d'attendre jusqu'au <u>15 septembre</u> pour voir si les testcases rencontrent un début de réalisation;
- b) 1'Ambassadeur Stadelhofer prendra contact dès maintenant avec la Division du Commerce (M. Hofer) d'une part, et les maisons de la branche pharmaceutique d'autre part, ce qui prendra déjà un certain temps;
- c) le détail des opérations liées aux stocks de médicaments ne pourra être mis sur pied qu'ultérieurement.

Il fut aussi question des difficultés de mener à bien la tâche que représente la représentation des intérêts américains à Cuba, vu les indiscrétions de la presse, les prises de position de principe du State Department ou les obstacles d'ordre administratif américain (exemple du sodium furadentin et la garantie que nous avons dû donner à la Croix-Rouge américaine), mais il s'agit de phénomènes liés à notre mandat et sur lesquels notre influence peut s'exercer, mais de façon sporadique.

2. Situation des prisonniers politiques US et Cubains

La défense des prisonniers US est une de nos tâches primordiales à Cuba. Une attention particulière doit y être vouée. Il est difficile de visiter les prisonniers fréquemment (il n'a pas été possible jusqu'ici de le faire plus d'une à deux fois par an). De plus, ils ne sont pas tous à La Havane, mais une grande partie se trouve à l'Ile des Pins. Enfin, la distribution de paquets de la Croix-Rouge, etc. se heurte à des difficultés croissantes (jalousies des gardiens, etc.). La procédure de réhabilitation pose également un problème d'ordre moral. Le State Department a pour principe à ce sujet de laisser les

prisonniers se déterminer comme ils l'entendent. M. Probst fait remarquer que cette procédure n'est pas particulière à Cuba, ni nouvelle, qu'elle est hautement immorale et que l'idée de <u>l'Ambassadeur Stadelhofer</u>, que le Pape ou le Conseil Oecuménique des Eglises prenne une position d'ordre moral libérant la conscience des intéressés, paraît totalement irréalisable. Le Ministre Thalmann rappelle qu'aux termes de notre mandat nous devons nous occuper très activement des prisonniers américains sur la base des moyens juridiques à notre disposition (éventuellement cette question devrait être examinée avec M. Janner). Quant aux prisonniers cubains, la question est délicate et concerne plutôt la Croix-Rouge.

Enfin, il est convenu que l'Ambassadeur Stadelhofer examinera certains points de détail évoqués avec le SIE.